

**PAS  
D'OUVERTURE  
PROLONGÉE  
DES MAGASINS  
SUR LE DOS DU  
PERSONNEL!**

**SAMEDI  
18:00  
MAXIMUM!**

**PROTÉGEONS LES SALARIÉ·E·S**



**VOTONS**

**NON À LA MODIFICATION DE LA LOI  
LHOM**

LOI SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS

6 RAISONS  
DE VOTER

# NON À LA MODIFICATION DE LA LHOM

LOI SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS

1

## FIN DE LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE DES VENDEUSES-EURS LE WEEK-END

Une fermeture des magasins à 19h le soir équivaut à terminer son travail vers 19h30 et arriver chez soi encore plus tard, souvent quand les activités culturelles et associatives ont déjà commencé.

Impossible donc de bénéficier d'une vie sociale et familiale digne de ce nom, et cela d'autant plus que, dans la vente, le samedi est travaillé.

La loi imposerait une ouverture jusqu'à 19h le samedi, compliquant encore plus pour le personnel l'organisation de sa vie privée lors de la journée de la semaine la plus chargée et la plus fatigante.

**Parce que les vendeuses-eurs, leurs enfants, conjoint·e-s et ami·e-s ont aussi droit à une vie sociale et familiale : refusons l'extension des horaires d'ouverture des magasins !**

2

## PÉJORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL

En 2010, le secteur du commerce de détail employait à Genève 20'249 personnes. En 2019, ne comptait plus que 14'331 personnes, alors que les rythmes et les tâches n'ont pas arrêté d'augmenter. Ce sont des femmes qui sont en première ligne : elles constituent 60 % du personnel.

Lors de la première vague de COVID-19, le personnel des magasins dits essentiels est resté en première ligne, ne recevant que des applaudissements en guise de compensation. Celui des autres magasins, placés en RHT, a vu son salaire diminuer de 20%.

Les salaires restent généralement très bas. Beaucoup de vendeuses-eurs n'ont pas d'horaires et jours de congés fixes. Ils et elles sont nombreux-euses à se voir imposer des temps

partiels et trop souvent le planning est communiqué moins de 15 jours à l'avance. L'extension des horaires d'ouvertures des magasins aura pour conséquence d'accroître leurs heures de disponibilité.

En effet comme il n'y aura pas d'embauche, c'est le même personnel qui devra couvrir plus d'heures d'ouverture. On va donc demander aux salarié·e-s de la branche d'être plus disponibles, plus flexibles et plus productifs et ce sans compensation.

**Parce que les conditions de travail dans le secteur n'ont cessé de se détériorer et qu'il n'est pas question de les voir encore empirer : refusons la nouvelle LHOM !**

# 3

## LE PATRONAT REFUSE DE DONNER DES COMPENSATIONS SUFFISANTES

Alors que la principale demande du personnel du commerce de détail était d'avoir un certain nombre de samedis de congé par année, cette modification de la loi va a contrario impacter le personnel sur le jour le plus sensible de la semaine. Les ouvertures le dimanche sont déjà possibles avec la loi actuelle, mais cela à condition de négocier des contreparties avec le personnel.

Une autre revendication du personnel est de limiter la flexibilisation du travail. La nouvelle proposition de loi méprise ces attentes et prévoit seulement la reprise intégrale des demandes patronales.

Le personnel de plus en plus précarisé a donc refusé ce marché de dupes. La prétendue compensation par l'abolition de la nocturne des jeudis n'en constitue pas une : en raison de sa faible rentabilité, un grand nombre de magasins n'ouvrent de toute façon déjà pas le jeudi soir, alors que l'extension des horaires du samedi se fera sur le dos de l'ensemble du personnel.

**Parce que le patronat refuse d'accorder la moindre compensation pour un travail de plus en plus pénible, refusons l'extension des horaires des magasins !**

# 4

## PAS DE CRÉATION D'EMPLOIS ET CONCURRENCE AUX PETITS COMMERCES

Avec l'ouverture prolongée, les grandes surfaces attireront très probablement les clients des petits magasins. Un propriétaire de petit magasin peut déjà ouvrir tous les dimanches et plus tard dans la semaine. C'est un atout pour survivre face aux grands magasins.

Ainsi, en faveur d'une possible augmentation des bénéfices des grandes enseignes, combien de postes de travail vont disparaître dans les petits commerces ? L'argument de l'emploi des étudiant-e-s mis en avant par les patrons ne tient pas la route non plus : aujourd'hui l'immense majorité des étudiant-e-s est employée uniquement dans des zones particulières, qui ne sont

pas soumises aux horaires de fermeture habituels (gare, aéroport). Dire oui à la LHOM c'est favoriser des grands groupes du secteur de la distribution, en privilégiant la consommation accrue au détriment de la vie sociale et familiale et en avantant les grands groupes face au commerce de proximité.

**Au lieu de créer des emplois, la modification de la LHOM renforcera les temps partiels imposés et les emplois précaires, cela avec des coûts sociaux, humains et écologiques durables. De plus, elle mettra en péril le commerce de proximité.**

# 5

## LES CLIENTS CONTINUERONT À ACHETER EN FRANCE ET SUR INTERNET

Il est faux de croire que l'extension des horaires permettrait de contrer la concurrence des centres commerciaux français ou bien de la vente en ligne. Ces achats sont essentiellement dus à la différence du pouvoir d'achat et des prix bien meilleur marché, comme révélé entre autres par la Fédération romande des consommateurs.

**Ce n'est pas en péjorant les conditions de travail du personnel de vente que nous pourrions améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs-trices. 1 franc dépensé le samedi à 18h30 ou bien un dimanche, c'est 1 franc de moins à dépenser le jour suivant.**

# 6

## RISQUE D'ALLONGEMENT DES HORAIRES POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉ·ES

Toute extension des horaires d'ouverture des magasins a un effet boule de neige, avec des répercussions sur les travailleuses-eurs de la production alimentaire, des transports ou de la logistique. Par ricochet, c'est l'ensemble des salarié·e·s qui sont concerné·e·s : elle est un aspect de la volonté patronale de flexibiliser toujours plus les conditions de travail.

Les révisions de la loi sur le travail multiplient les formes de travail « atypiques ». De plus en plus de personnes travaillent désormais le soir, la nuit et le dimanche.

**Refuser la modification de la LHOM, c'est participer à la défense solidaire des conditions de travail de l'ensemble des travailleuses-eurs.**

### IL Y A UNE VIE APRÈS LA VENTE



PROTÉGEONS LES SALARIÉ·E·S

VOTONS **NON**

À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS

### LE 28 NOVEMBRE, VOTONS NON À LA LHOM

**Comité unitaire contre la LHOM :** UNIA · solidarités · DAL  
Ensemble à Gauche · Parti du Travail · Parti Socialiste · Les Vert·e·s  
SSP · SIT · Collectif pour la Grève féministe · Mouvement Populaire  
des Familles · Résistons · Cartel Intersyndical de la fonction  
publique · CGAS · Grève du Climat · Jeunes POP · SEV...

**Soutenez la campagne, faites un don :**  
CCP 12-1590-4 — mention « Campagne LHOM »

# WWW.LHOM-NON.CH